
DIRECTION GENERALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
DOUANES ET DROITS INDIRECTS
DE POINTE-NOIRE

Compte rendu de la journée des partenaires du vendredi 13 avril 2012

La journée des partenaires du vendredi 13 avril 2012 s'est tenue dans la salle de conférences de la Direction Départementale des Douanes et Droits Indirects de Pointe-Noire, sous la présidence de Madame la Directrice Départementale.

Les principales questions abordées au cours de la réunion ont porté sur :

- **La vulgarisation et l'application de la Note de Service N° 077/MFBPP/DGDDI-DRC du 14 février 2012 relative à la gestion automatisée des régimes douaniers privilégiés au moyen de codes additionnels**

Madame la Directrice Départementale a informé les partenaires que Monsieur le Directeur de la Réglementation et du Contentieux présidera une réunion dans la salle de conférences de la Direction Départementale des Douanes de Pointe-Noire, le mercredi 18 avril 2012 à 10H00, portant, entre autres, sur la vulgarisation de la Note de Service N° 077.

Elle a fait remarquer que beaucoup de sociétés bénéficiaires de conventions d'établissement, de contrats et de marchés de l'Etat n'ont pas encore déposé à la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects leur demande d'éligibilité à la gestion automatisée des régimes privilégiés, en vue de l'obtention du code additionnel.

- **Le renouvellement des comptes créditaires**

Monsieur TATHY Bernard, représentant le Receveur Principal des Douanes, a informé les partenaires que tous les dossiers de création et de renouvellement des comptes créditaires ont été retournés à la Recette avec avis favorable, en vue de la création et du renouvellement des comptes par le Receveur.

Il a rassuré les partenaires que l'opération de renouvellement est presque terminée et les a invités à se rapprocher de la Recette Principale pour la communication des codes confidentiels.

- **La certification des connaissances**

Madame la Directrice a informé les partenaires que la question est en étude.

- **Les mesures de facilitation mises en œuvre par le Bureau Principal Port**

Le Colonel DIRAT Raphaël Albert a informé les partenaires de la mission qu'il a effectuée à Abidjan en Côte d'Ivoire, pour s'imprégner des méthodes de travail de la douane ivoirienne. Ces méthodes sont centrées sur la célérité et la simplification des procédures.

Il a fait savoir que des procédures de facilitation seront mises en œuvre visant à réduire les délais de traitement des dossiers. Pour ce faire, les mesures suivantes ont été prises :

- réduction du nombre d'agents au niveau des Secrétariats du Chef de Bureau, de l'Inspection des Brigades et de la Brigade Commerciale ;
- suppression des apurements manuels des manifestes à la Brigade Commerciale;
- simplification du circuit de la déclaration :
 - pour les véhicules et autres engins roulants, limitation du nombre de signataires du BAE au Chef de Sous-section ;
 - pour les autres marchandises :
 - d'une valeur égale ou inférieure à deux millions de francs CFA, signature du BAE par le Chef de Section ;
 - d'une valeur supérieure à deux millions de francs CFA, signature du BAE par le Chef de Bureau.

Plusieurs partenaires ont salué les nouvelles mesures prises par le Chef du Bureau Principal Port.

- **L'abaissement à un million de francs CFA du seuil d'inspection par COTECNA des marchandises importées au Congo**

Monsieur MONDOHA a informé les partenaires qu'en application des dispositions de la Loi des finances exercice 2012, le seuil d'inspection par COTECNA des marchandises importées au Congo a été fixé à un million de francs CFA. La Note d'application y relative sera publiée avant la fin du mois d'avril 2012.

- **L'introduction de faux documents dans les dossiers ouverts auprès de COTECNA**

Monsieur MONDOHA a tenu à mettre en garde les importateurs qui introduisent de faux documents dans les dossiers ouverts auprès de COTECNA, en précisant qu'ils s'exposent à des poursuites pour faux et usage de faux.

Madame la Directrice a instruit le Service des Enquêtes Douanières à faire preuve de vigilance en la matière.

- **Le répertoire des personnes à contacter en cas de litige avec les commissionnaires en douane agréés**

Monsieur BAKALA Alain de TRANSLO a informé les participants de la publication par le Collectif National des Transitaires (CNT) d'un Répertoire indiquant les personnes à contacter en cas de litige avec les commissionnaires en douane agréés.

- **Les préoccupations d'UNICONGO**

Madame la Directrice a informé les partenaires de deux correspondances adressées par UNICONGO à la Douane, au sujet des préoccupations de ses adhérents.

Après lecture des deux correspondances faite par le Colonel NGOUBA LENGANGUE Laurent, il a été relevé les préoccupations suivantes :

- 1. La situation des IM9 des pétroliers considérées informatiquement comme non régularisées**

Prenant acte de la préoccupation, l'Inspecteur OSSOUALA Xavier Victor, Chef du Service des Etudes, de la Prévision et de l'Informatique, a promis transmettre l'information au Service Informatique de la Direction Générale des Douanes.

Il a tenu à préciser que beaucoup d'efforts ont été déjà été déployés pour l'apurement des IM9 et a demandé aux partenaires ayant des IM9 non apurées de se rapprocher de son service afin qu'une étude au cas par cas soit faite.

Madame la Directrice a rappelé une fois de plus qu'il appartient à chaque société d'éditer les états des IM9 non apurées et de les présenter au Service pour leur régularisation.

- 2. Les incompatibilités informatiques des logiciels rendant difficile sinon impossible la transmission électronique des manifestes**

UNICONGO souhaite qu'une solution soit trouvée aux incompatibilités informatiques des logiciels pour voir aboutir la transmission électronique des manifestes.

Tout en reconnaissant la pertinence du problème, Madame la Directrice a indiqué que sa solution ne dépend pas de la Douane.

L'Inspecteur OSSOUALA a informé les participants que le problème des incompatibilités informatiques ne concerne que la Société DELMAS CONGO, qui n'arrive pas à convertir les données reçues à partir de son logiciel LARA, du fait du dysfonctionnement du convertisseur.

Il a fait savoir que plusieurs tests avérés concluants ont été réalisés avec le logiciel de cette société et a rassuré les partenaires que dans un proche avenir la transmission électronique sera effective.

3. Les horaires de travail de la Douane

UNICONGO souhaite que la Douane puisse suivre les changements liés au développement du Port Autonome de Pointe-Noire, en adaptant ses horaires de travail à ceux des autres acteurs économiques de la chaîne logistique.

Le Colonel DIRAT Raphaël Albert, Chef du Bureau Principal Port a indiqué que les factions dans le Port commencent à 8H00 et prennent fin à 18H00.

Tout en soulignant que dans le cadre du partenariat la Douane pourra ajuster ses horaires de travail, Madame la Directrice a tenu à préciser qu'un effort important est déjà consenti dans la mesure où la Douane assure les permanences les jours fériés et le service de nuit.

Madame la Directrice a saisi cette opportunité pour évoquer les mauvaises conditions de travail des agents des douanes : absence d'électricité, manque de toilettes, prime insuffisante, environnement malsain, etc. Elle a fait observer qu'il est inhumain de faire travailler les douaniers à des heures indues et dans un environnement inapproprié.

4. La remise en cause récurrente par le Service des douanes des valeurs attestées par COTECNA

Répondant à cette préoccupation, le Colonel DIRAT Raphaël Albert et Monsieur MONDOHA Saïd Youssouf, Directeur Général Adjoint de COTECNA, ont rappelé le caractère indicatif de la valeur attestée par COTECNA.

Madame la Directrice a fait observer que lorsque la Douane dispose d'éléments probants, elle peut contester la valeur attestée par COTECNA.

5. L'insuffisance du TEL

Madame la Directrice s'est félicitée de la reconnaissance par UNICONGO de l'insuffisance du TEL alloué aux douaniers.

**La Directrice Départementale des Douanes
et Droits Indirects,**

Madame LOEMBA Florence.